

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 540

6 juin 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| A'Graph, S.à r.l., Mamer | 25915 | Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25897 |
| A.I.F.A. Holding S.A., Agricola Industriale Finanziaria Armatoriale Holding S.A., Luxembourg | 25911 | Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25898 |
| C.V. Financial Executive Search S.A.H., Luxembourg | 25904 | Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25898 |
| Caesar Property, S.à r.l., Luxembourg | 25905 | GL et F. Simone & Fils Immobilière, S.à r.l., Luxembourg | 25910 |
| Café Figueirense, S.à r.l., Aspelt | 25918 | Groupe Automobiles C.R. S.A., Luxembourg-Rollingerggrund | 25874 |
| Café Figueirense, S.à r.l., Aspelt | 25919 | Hussar Investments S.A., Luxembourg | 25899 |
| Carfran, S.à r.l., Kehlen | 25907 | International Car Exchange - ICARE S.A., Luxembourg | 25894 |
| Charvent S.A., Luxembourg | 25917 | Kent Investment Holding S.A., Luxembourg | 25906 |
| Cofinatrans S.A., Luxembourg | 25908 | Laco Information Services S.A., Hagen | 25911 |
| Compagnie Technique Internationale Bâtiment & Travaux S.A., Luxembourg | 25906 | Mosella Consult, G.m.b.H., Luxembourg | 25916 |
| Ecprod S.A., Mamer | 25920 | Navidant S.A., Luxembourg | 25919 |
| Emerald Box S.A., Luxembourg | 25889 | Nexcom International S.A., Luxembourg | 25920 |
| Fallson Holding S.A., Luxembourg | 25904 | No Zapping Audiovisuel Production S.A., Luxembourg | 25904 |
| Fallson Holding S.A., Luxembourg | 25904 | Olivetti International S.A., Luxembourg | 25905 |
| Fiduciaire et Société de Gestion Européenne S.A., Luxembourg | 25905 | Palner, S.à r.l., Luxembourg | 25903 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25894 | Parmetal S.A.H., Luxembourg | 25909 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25894 | Piccolina S.A., Luxembourg | 25906 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25895 | Sereco Ré S.A., Senningerberg | 25920 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25895 | Sereco S.A., Senningerberg | 25908 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25895 | Sheik Coast S.A.H., Luxembourg | 25909 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25896 | Sirilux, S.à r.l., Luxembourg | 25874 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25896 | Sonate Holding S.A., Luxembourg | 25909 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25896 | Sonate Holding S.A., Luxembourg | 25909 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25897 | Soparfi du Midi S.A., Mondorf-les-Bains | 25912 |
| Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg | 25897 | Sozacom Luxembourg S.A. | 25905 |
| | | SPI International S.A., Luxembourg | 25910 |
| | | Starwood Europe S.A., Luxembourg | 25875 |
| | | Tagus Ré S.A., Luxembourg | 25906 |
| | | Tamar International, S.à r.l., Luxembourg | 25904 |
| | | Topeinture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 25914 |
| | | Yellow Brick Road (LH1), S.à r.l., Luxembourg | 25879 |

25874

GROUPE AUTOMOBILES C.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg-Rollingergrund, 285, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 103.074.

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GROUPE AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme au capital de 31.000,- EUR, s'est réunie extraordinairement au siège social le 31 janvier 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Brigitte Siret, qui désigne comme secrétaire Madame Nora Brahimi et comme scrutatrice Mademoiselle Gaëlle Di Cesare.

Le bureau ainsi constitué, Madame la présidente expose:

I. Que d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, les deux actionnaires sont présents ou représentés, possédant 100% des 1.000 actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

II. Qu'il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée, à l'entrée en séance, par tous les actionnaires présents. Cette liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Transfert du siège social à L-2441 Luxembourg-Rollingergrund, 285, rue de Rollingergrund.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le nouveau siège social de la société se situe à L-2441 Rollingergrund, 285, rue de Rollingergrund.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Signature / Signature / Signature

La scrutatrice / La présidente / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012817.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

SIRILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 65.907.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Patrick Piton, gérant de sociétés, né à Painboeuf (F), le 19 mars 1954, demeurant à F-44500 La Baule, chemin de Noello, ici représenté par Madame Dominique Papenhoff, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant comme unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SIRILUX, S.à r.l., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, (R.C. B n° 65.907), au capital de EUR 12.400,-, constituée suivant acte notarié du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C page 37686/1998.

Lequel comparant a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'il en conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- Qu'il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous, notaire, avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la S.à r.l. SIRILUX, S.à r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: D. Papenhoff, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2005, vol. 904, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 février 2005.

G. d'Huart.

(015702.3/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

STARWOOD EUROPE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 106.048.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth of February.
Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1. - The company CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mr Bertrand Duc, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on January 21st, 2005.
 2. - The company CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mr Bertrand Duc, previously named,
by virtue of a proxy given on January 21st, 2005.
- The two proxies shall be signed *in varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of STARWOOD EUROPE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (€ 31,000.-), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one euros (€ 31.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the second Friday of the month of June at 2:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.

2) The first general meeting will be held in the year 2006.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

| | |
|--|--------------|
| 1) The company CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, five hundred shares | 500 |
| 2) The company CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, five hundred shares | 500 |
| Total: one thousand shares | <u>1,000</u> |

All the shares have been paid up to the extent of forty percent (40%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euros (€ 12,400.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand euros (€ 2,000).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, born in Elgin (Scotland) on December 26th, 1955, residing in L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres.
 - b) Miss Dawn Evelyn Shand, secretary, born in Harare (Zimbabwe) on December 16th, 1960, residing in L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahlen.
 - c) Miss Corinne Nere, secretary, born in Roubaix (France) on July 12th, 1958, residing in L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
3. Has been appointed statutory auditor:

The company CITADEL ADMINISTRATION S.A., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscribed in the R.C.S.L. under the number B 21.456.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.
5. The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Monsieur Bertrand Duc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 janvier 2005.

2.- La société CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Monsieur Bertrand Duc, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 janvier 2005.

Les deux procurations seront signées et validées par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de STARWOOD EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

- | | |
|--|-----|
| 1) La société CORNERSTONE SERVICES LTD, préqualifiée, cinq cents actions | 500 |
| 2) La société CARDINAL TRUSTEES LTD, préqualifiée, cinq cents actions | 500 |

Total: mille actions 1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de quarante pour cent (40%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert-comptable, né à Elgin (Ecosse) le 26 décembre 1955, demeurant à L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;
 - b) Mademoiselle Dawn Evelyn Shand, secrétaire, née à Harare (Zimbabwe) le 16 décembre 1960, demeurant à L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahlen;
 - c) Mademoiselle Corinne Nere, secrétaire, née à Roubaix (France) le 12 juillet 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme CITADEL ADMINISTRATION S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 21.456.
4. - Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2010.
5. - Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Duc, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2005, vol. 431, fol. 62, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2005. A. Weber.
(015519.3/236/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 32,443,150.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.616.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared, for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of YELLOW BRICK ROAD (LH1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.616, incorporated by a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1st April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 671 dated 1st July 2004, and whose articles of association (the Articles) have been amended by a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, on 22nd April 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company):

(1) 3i GROUP PLC, a public company incorporated under the laws of England (registered number 1142830), with its registered office at 91, Waterloo Road, London SE1 8XP, United Kingdom (3i GROUP);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 23 December, 2004,

(2) 3i EUROPARTNERS III A L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 6345), with its registered office at 91, Waterloo Road, London SE1 8XP, United Kingdom (3i EUROPARTNERS III A);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 23 December, 2004,

(3) 3i EUROPARTNERS III B L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 6346), with its registered office at 91, Waterloo Road, London SE1 8XP, United Kingdom (3i EUROPARTNERS III B);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 23 December, 2004,

(4) VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, L.P. a Delaware limited partnership, with its principal place of business at 350, Park Avenue, NY, NY 10022, USA (VS&A PARALLEL PARTNERS);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in on December 23, 2004,

(5) VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., a Delaware limited partnership, with its principal place of business at 350, Park Avenue, NY, NY 10022, USA (VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 23, 2004,

(6) DE TELEFOONGIDS ANTILLES N.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, with its registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Willemstad, Curaçao, the Netherlands Antilles (DE TELEFOONGIDS ANTILLES);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Curaçao on 23 December, 2004,

(7) 3i NORDIC 2002 S.A., a limited liability company incorporated under the laws of Belgium with its registered office at Avenue Louise 331, 1050 Brussels, Belgium (3i NORDIC);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Brussels on 23 December, 2004,

(8) VS&A DIRECTORIES PARALLEL L.L.C., a Delaware limited liability company, with its principal place of business at 350, Park Avenue, NY, NY 10022, USA (VS&A DIRECTORIES);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in on December 23, 2004,

(9) VSS VERTEX L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with its principal place of business at 350, Park Avenue, NY, NY 10022, USA (VSS VERTEX);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 23, 2004,

(10) VS&A III SBS, L.L.C., a Delaware limited liability company, with its principal place of business at 350, Park Avenue, NY, NY 10022, USA (VS&A SBS);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 23, 2004,

(11) OMNI PARTNERS, L.L.C., a Delaware limited liability company, with its address at PO Box 311, Mendham, NJ 07945-0311, USA (OMNI PARTNERS);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Colorado on 21 December, 2004,

(12) RBS MEZZANINE LIMITED, a company incorporated in Scotland having its registered office at 42, St Andrews Square, Edinburgh EH2 2YE, United Kingdom (RBS),

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 23 December, 2004,

(13) Mr A. Cohen, business executive, born in Hoogeveen, the Netherlands, on the twentieth day of June nineteen hundred and forty-seven and residing at Gein-Zuid 33, 1391 JE Abcoude, the Netherlands;

hereby represented by Mr. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Amsterdam on 22 December, 2004,

(14) Mrs S. Duinhoven, business executive, born in Amsterdam, the Netherlands, on the sixth day of July nineteen hundred and sixty-five and residing at Koningslaan 30B, 1405 GM Bussum, the Netherlands;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Amsterdam on 23 December, 2004,

(15) Mr M. Verbeek, business executive, born in the Hague, the Netherlands, on the thirty-first day of July nineteen hundred and fifty-nine and residing at Ebbenhout 3, 2719 MA Zoetermeer, the Netherlands;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Amsterdam on 22 December, 2004,

(16) Mr A. van Oosterhout, business executive, born in Den Bosch, the Netherlands, on the thirteenth day of March nineteen hundred and sixty-one and residing at Duke Ellingtonstraat 16, 1311 SE Almere, the Netherlands;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Amsterdam on 23 December, 2004,

(17) Mr N. Winkel, business executive, born in Amsterdam, the Netherlands, on the twenty-first day of October nineteen hundred and sixty-four and residing at Stationsstraat 69G, 1506 DD Zaandam, the Netherlands;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Amsterdam on 23 December, 2004,

(18) STICHTING MEDEWERKERS EN MANAGEMENT PARTICIPATIE YELLOW BRICK ROAD, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at Delflandlaan 15, 1062 EA Amsterdam, the Netherlands (DUTCH EMPLOYEE STICHTING);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Amsterdam on 21 December, 2004,

(19) Mr Gerhard Weißschädel, business executive, born in Auggen, Germany, on the fourteenth day of December nineteen hundred and fifty and residing at 3, St James's Square, London SW1 Y4JU, United Kingdom;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Mödling on 20 December, 2004,

(20) Mr Jan O. Froeshaug, business executive, born in Oslo, Norway, on the sixth day of August nineteen hundred and forty-three and residing at Ved Orenhoj 2, DK-2900 Hallerup, Denmark;

Not represented.

(21) Mr René Pekarek, business executive, born in Prague, Czechoslovakia, on the fifth day of November nineteen hundred and forty and residing at Na Cihadle 4, CZ-Prag 6, Czech Republic;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Praha on 22 December, 2004,

(22) D.A. INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 52-54, avenue X de Septembre in L-2550 Luxembourg (DAI);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Mödling on 20 December, 2004,

(23) Mr Thomas Friess, business executive, born in Schwenningen, Germany, on the fourteenth day of September nineteen hundred and sixty-four and residing at Weyringergasse 28A, App. 24, AU-1040 Wien, Austria;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Mödling on 20 December, 2004,

(24) VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG S.à r.l. in liquidation, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt in L-1717 Luxembourg (VSS LUXEMBOURG);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 23, 2004,

(25) YBR FONECTA MANAGERS AB, a limited liability company incorporated under the laws of Sweden with its address at Box 16106, 103 23, Stockholm, Sweden (FINNISH MANAGERS COMPANY);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 22 December, 2004,

(26) STICHTING CO-INVESTORS YELLOW BRICK ROAD, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at Delflandlaan 15, 1062 EA Amsterdam, the Netherlands (CO-INVESTORS STICHTING);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 23, 2004,

(27) Mr. Heikki Jämsänen, business executive, born in Toijala, Finland, on the twenty-ninth day of October nineteen hundred and fifty-two and residing at Oksasenkuja 1, 05880 Hyvinkää, Finland;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 23 December, 2004,

(28) TRADUCON OY, a limited liability company incorporated under the laws of Finland, with its registered office at Torpantie 10, 02700 Kauniainen, Finland (TRADUCON);

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 22 December, 2004,

(29) Mr Timo Helle, business executive, born in Helsinki, Finland, on the seventh day of September nineteen hundred and fifty-seven and residing at Veckjärventie 189, 06100 Porvoo, Finland;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 22 December, 2004,

(30) Mrs Arja Ahtee, business executive, born in Tampere, Finland, on the first day of June nineteen hundred and fifty-six and residing at Neilikkatie 14A 4, 01300 Vantaa, Finland;

hereby represented by Mr. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 27 December, 2004,

(31) Mr Alpo Akujärvi, business executive, born in Inari, Finland, on the twenty-sixth day of December nineteen hundred and fifty-nine and residing at Munkinpolku 6, 00330 Helsinki, Finland;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 22 December, 2004,

(32) Mr Aku Kinnunen, business executive, born in Kuusamo, Finland, on the thirteenth day of June nineteen hundred and fifty-six and residing at Päivänsäteenkuja 3C, 02210 Espoo, Finland;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 22 December, 2004,

(33) Mr Timo Wallius, business executive, born in Varkaus, Finland, on the second day of July nineteen hundred and sixty-four and residing at Malkapolku 1A, 00630 Helsinki, Finland;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Helsinki on 22 December, 2004,

(34) Mr Eric Dadian, business executive, born in Neuilly-sur-Seine, France, on the twelfth day of September nineteen hundred and fifty-eight and residing at 17, rue de La Bordere, 92200 Neuilly-sur-Seine, France;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Paris on 22 December, 2004,

(35) Mr Stuart Ross, business executive, born in Gateshead, United Kingdom, on the twenty-ninth day of October nineteen hundred and fifty-six and residing at 15, McKay Road, Wimbledon, SW20 0HT London, United Kingdom;

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 26 December, 2004,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing parties mentioned above, to the exception of the party indicated under item (35) above, represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 32,443,150 (thirty-two million four hundred forty-three thousand one hundred fifty euros), divided into 1,257,499 (one million two hundred fifty-seven thousand four hundred ninety-nine) ordinary shares of class A (the Ordinary A Shares), 34,503 (thirty-four thousand five hundred three) ordinary shares of class B (the Ordinary B Shares), 3,120 (three thousand one hundred twenty) ordinary shares of class C1 (the Ordinary C1 Shares), 1,040 (one thousand forty) ordinary shares of class C2 (the Ordinary C2 Shares), 1,560 (one thousand five hundred sixty) ordinary shares of class C3 (the Ordinary C3 Shares and together with the Ordinary C1 Shares and the Ordinary C2 Shares, the Ordinary C Shares, and together with the Ordinary A Shares, the Ordinary B Shares and the Ordinary C Shares, the Ordinary Shares) and 4 (four) special shares (the Special Shares), such Ordinary Shares and Special Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each; that the parties have been convoked by registered letter.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a new class of shares to be labelled «Ordinary Shares of class D» and determination of the rights attaching to the new Ordinary Shares of class D.

2. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 131,500 (one hundred thirty-one thousand five hundred euros) in order to raise it from its current amount of EUR 32,443,150 (thirty-two million four hundred forty-three thousand one hundred fifty euros) to EUR 32,574,650 (thirty-two million five hundred seventy-four thousand six hundred and fifty euros) by the creation and issue of 5,260 (five thousand two hundred sixty) Ordinary Shares of class D.

3. Subscription to 5,260 (five thousand two hundred sixty) Ordinary Shares of class D by Mr Stuart Ross, the Group CFO, and waiver by the existing shareholders of any preferential subscription right they may enjoy in respect of the new issue of shares.

4. Payment of the newly issued Ordinary Shares of class D.

5. Amendment to articles 4.1, 5.1 and 5.3 of the Company's articles of association and insertion of a new paragraph 5.5 in the Company's articles of association in order to record the new amount of the Company's subscribed share capital and to insert the relevant provisions relating to the rights of the Ordinary Shares of class D.

6. Power and authority for the amendment to the Company's share register in order to record the new Ordinary Shares of class D to the name of Mr Stuart Ross.

7. Miscellaneous.

III. That the appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares to be labelled «Ordinary Shares of class D» (the Ordinary D Shares) which shall provide the holders thereof with the same rights as those pertaining to the holders of the Ordinary A Shares, Ordinary B Shares and Ordinary C Shares provided however that no Fixed Dividend shall accrue on the Ordinary D Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 131,500 (one hundred thirty-one thousand five hundred euros) in order to raise it from its current amount of EUR 32,443,150 (thirty-two million four hundred forty-three thousand one hundred fifty euros) divided into 1,257,499 (one million two hundred fifty-seven thousand four hundred ninety-nine) Ordinary A Shares, 34,503 (thirty-four thousand five hundred three) Ordinary B Shares, 3,120 (three thousand one hundred twenty) Ordinary C1 Shares, 1,040 (one thousand forty) Ordinary C2 Shares, 1,560 (one thousand five hundred sixty) Ordinary C3 Shares and 4 (four) Special Shares, all such shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to the new amount of EUR 32,574,650 (thirty-two million five hundred seventy-four thousand six hundred and fifty euros) by the issue of 5,260 (five thousand two hundred sixty) Ordinary D Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

The Meeting resolves to approve Mr Stuart Ross as a new shareholder in the Company and the shareholders resolve to waive any right they may enjoy with respect to the issue of the new shares to Mr Stuart Ross.

The Meeting further resolves to accept the subscriptions of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Mr Stuart Ross, represented as stated here above declares to subscribe to the increase of the share capital represented by 5,260 (five thousand two hundred sixty) Ordinary D Shares, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) and he fully pays up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 131,500 (one hundred thirty-one thousand five hundred euros) by a payment in cash to the Company.

A bank statement is produced to the notary which evidences that the amount of EUR 131,500 (one hundred thirty-one thousand five hundred euros) has been credited on the Company's bank account as full payment of his subscription to the 5,260 (five thousand two hundred sixty) new Ordinary D Shares.

Third resolution

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

| Name of shareholder | Number of shares | Class of shares |
|------------------------------------|------------------|--------------------|
| 3i GROUP | 276,360 | Ordinary A Shares |
| 3i GROUP | 1 | Special Share |
| 3i EUROPARTNERS III A | 115,466 | Ordinary A Shares |
| 3i EUROPARTNERS III A | 1 | Special Share |
| 3i EUROPARTNERS III B | 81,538 | Ordinary A Shares |
| VS&A PARALLEL PARTNERS | 4,330 | Ordinary A Shares |
| VS&A PARALLEL PARTNERS | 1 | Special Share |
| VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS | 227,215 | Ordinary A Shares |
| VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS | 1 | Special Share |
| DE TELEFOONGIDS ANTILLES | 98,019 | Ordinary A Shares |
| 3i NORDIC | 18,664 | Ordinary A Shares |
| VS&A DIRECTORIES | 11,544 | Ordinary A Shares |
| VSS VERTEX | 19,317 | Ordinary A Shares |
| VS&A SBS | 2,177 | Ordinary A Shares |
| OMNI PARTNERS | 2,699 | Ordinary A Shares |
| RBS | 5,776 | Ordinary A Shares |
| A. Cohen | 19,734 | Ordinary A Shares |
| S. Duinhoven | 15,180 | Ordinary A Shares |
| M. Verbeek | 4,554 | Ordinary A Shares |
| A. van Oosterhout | 4,174 | Ordinary A Shares |
| N. Winkel | 3,035 | Ordinary A Shares |
| DUTCH EMPLOYEE STICHTING | 11,645 | Ordinary A Shares |
| Gerhard Weißschädel | 10,649 | Ordinary B Shares |
| Jan O. Froeshaug | 1,705 | Ordinary B Shares |
| René Pekarek | 8,519 | Ordinary B Shares |
| DAI | 8,519 | Ordinary B Shares |
| Thomas Friess | 5,111 | Ordinary B Shares |
| VSS LUXEMBOURG | 167,992 | Ordinary A Shares |
| FINNISH MANAGERS COMPANY | 8,477 | Ordinary A Shares |
| CO-INVESTORS STICHTING | 129,677 | Ordinary A Shares |
| Heikki Jämsänen | 11,284 | Ordinary A Shares |
| TRADUCON | 9,321 | Ordinary A Shares |
| Timo Helle | 9,321 | Ordinary A Shares |
| Arja Ahtee | 1,560 | Ordinary C1 Shares |
| Alpo Akujärvi | 780 | Ordinary C3 Shares |
| Aku Kinnunen | 780 | Ordinary C3 Shares |
| Timo Wallius | 1,560 | Ordinary C1 Shares |
| Eric Dadian | 1,040 | Ordinary C2 Shares |
| Stuart Ross | 5,260 | Ordinary D Shares |
| Total | 1,302,986 | |

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4.1 of the Company's articles of association, in order to record the new Ordinary D Shares and the new amount of the Company's subscribed share capital. As a result of such changes, articles 4.1 shall henceforth read as follows:

«4.1. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 32,574,650 (thirty-two million five hundred seventy-four thousand six hundred and fifty euros), divided into 1,257,499 (one million two hundred fifty-seven thousand four hundred ninety-nine) ordinary shares of class A (the Ordinary A Shares), 34,503 (thirty-four thousand five hundred

three) ordinary shares of class B (the Ordinary B Shares), 3,120 (three thousand one hundred twenty) ordinary shares of class C1 (the Ordinary C1 Shares), 1,040 (one thousand forty) ordinary shares of class C2 (the Ordinary C2 Shares), 1,560 (one thousand five hundred sixty) ordinary shares of class C3 (the Ordinary C3 Shares and together with the Ordinary C1 Shares and the Ordinary C2 Shares, the Ordinary C Shares), 5,260 (five thousand two hundred sixty) ordinary shares of class D (the Ordinary D Shares, and together with the Ordinary A Shares, the Ordinary B Shares and the Ordinary C Shares, the Ordinary Shares) and 4 (four) special shares (the Special Shares), such Ordinary Shares and Special Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each (the Ordinary Shares and the Special Shares are collectively referred to as the Shares or individually a Share).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.3 of the Company's articles of association and to insert a new paragraph 5.5 in the Company's articles of association, in order to insert in the Company's articles of association the relevant provisions in respect of the holders of the Ordinary D Shares. As a result of such changes, articles 5.1, 5.3 and 5.5 shall henceforth read as follows:

«5.1. The Ordinary A Shares, the Ordinary B Shares and the Ordinary C Shares (collectively the Ordinary A-B-C Shares) will provide the holders thereof with (inter alia) a right to a cumulative fixed dividend at the rate of 12 per cent per annum (the Fixed Dividend) over the aggregate of the nominal value and the Share Surplus of such Ordinary A-B-C Shares accruing out of the profits of the Company which may be distributed to the Shareholders over a financial year in accordance with the provisions of the Law (the Distributable Profits).»

«5.3. Any Fixed Dividend which has accrued, but not been distributed with respect to a financial year shall, with respect to that same financial year, be allocated to the Share Surplus of the corresponding Ordinary A-B-C Shares and not be shared with the holders of the other Ordinary Shares upon any distribution.»

«5.5. The Ordinary D Shares will provide the holders thereof with the same rights as those pertaining to the holders of the Ordinary A-B-C Shares, provided however that no Fixed Dividend shall accrue on the Ordinary D Shares.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and appoints any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG for such purpose.

Costs

The aggregate amount of the capital duty and notarial fees, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, amounts to approximately EUR 4,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu, pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de YELLOW BRICK ROAD (LH1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.616, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 671 du 1^{er} juillet 2004 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, préqualifié, en date du 22 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société):

(1) 3i GROUP PLC, une société constituée selon les lois d'Angleterre (numéro de registre 1142830), avec siège social au 91 Waterloo Road, Londres SE1 8XP, Royaume-Uni (3i GROUP);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 23 décembre 2004,

(2) 3i EUROPARTNERS III A L.P., une société en commandite enregistrée sous la Limited Partnerships Act 1907 (numéro de registre LP 6345), avec siège social au 91 Waterloo Road, Londres SE1 8XP, Royaume-Uni (3i EUROPARTNERS III A);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 23 décembre 2004,

(3) 3i EUROPARTNERS III B L.P., une société en commandite enregistrée sous la Limited Partnerships Act 1907 (numéro de registre LP 6346), avec siège social au 91 Waterloo Road, Londres SE1 8XP, Royaume-Uni (3i EUROPARTNERS III B);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 23 décembre 2004,

(4) VS&A COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS III, L.P., une société en commandite du Delaware, avec son principal établissement au 350, Park Avenue, NY, NY 10022, USA (VS&A PARALLEL PARTNERS);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004,

(5) VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., une société en commandite du Delaware, avec son principal établissement au 350 Park Avenue, NY, NY 10022 (VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004,

(6) DE TELEFOONGIDS ANTILLES N.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Antilles néerlandaises, avec siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Willemstad, Curaçao, Antilles néerlandaises (DE TELEFOONGIDS ANTILLES);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Curaçao, le 23 décembre 2004,

(7) 3i NORDIC 2002 SA, une société anonyme constituée selon les lois de Belgique avec siège social à Avenue Louise 331, 1050 Bruxelles, Belgique (3i NORDIC);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 23 décembre 2004,

(8) VS&A DIRECTORIES PARALLEL L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, avec son principal établissement au 350 Park Avenue, NY, NY 10022 (VS&A DIRECTORIES);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004,

(9) VSS VERTEX L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, avec son principal établissement au 350 Park Avenue, NY, NY 10022 (VSS VERTEX);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004,

(10) VS&A III SBS, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, avec son principal établissement au 350 Park Avenue, NY, NY 10022 (VS&A SBS);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004,

(11) OMNI PARTNERS, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, avec siège social à PO Box 311 Mendham, NJ 07945-0311, USA (OMNI PARTNERS);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Colorado, le 21 décembre 2004,

(12) RBS MEZZANINE LIMITED, une société constituée en Ecosse ayant son siège social au 42 St Andrews Square, Edinburgh EH2 2YE, Royaume-Uni (RBS);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 23 décembre 2004,

(13) M. A. Cohen, cadre supérieur, né le 20 juin 1947 à Hoogeveen, Pays-Bas et demeurant à Gein-Zuid 33, 1391 JE Abcoude, Pays-Bas;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 22 décembre 2004,

(14) Mme. S. Duinhoven, cadre supérieur, né le 6 juillet 1965 à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant à Koningslaan 30b, 1405 GM Bussum, Pays-Bas;

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 23 décembre 2004,

(15) M. M. Verbeek, cadre supérieur, né le 31 juillet 1959 à La Haye, Pays-Bas et demeurant à Ebbhout 3, 2719 MA Zoetermeer, Pays-Bas;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 22 décembre 2004,

(16) M. A. van Oosterhout, cadre supérieur, né le 13 mars 1961 à Bois-Le-Duc, Pays-Bas et demeurant à Duke Elingtonstraat 16, 1311 SE Almere, Pays-Bas;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 23 décembre 2004,

(17) M. N. Winkel, cadre supérieur, né le 21 octobre 1964 à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant à Stationsstraat 69g, 1506 DD Zaandam, Pays-Bas;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 23 décembre 2004,

(18) STICHTING MEDEWERKERS EN MANAGEMENT PARTICIPATIE YELLOW BRICK ROAD, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Delflandlaan 15, 1062 EA Amsterdam, Pays-Bas (DUTCH EMPLOYEE STICHTING);

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 21 décembre 2004,

(19) M. Gerhard Weißschädel, cadre supérieur, né le 14 décembre 1950 à Auggen, Allemagne et demeurant à 3 St James's Square, London SW1 Y4JU, Royaume-Uni;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mödling, le 20 décembre 2004,

(20) M. Jan O. Froeshaug, cadre supérieur, né le 6 août 1943 à Oslo (Norvège) et demeurant à Ved Orenhoj 2, DK-2900 Hallerup, Danemark;

Non représenté.

(21) M. René Pekarek, cadre supérieur, né le 5 novembre 1940 à Praha, République Tchèque et demeurant à Na Cihadle 4, CZ- Prag 6, République Tchèque;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Praha, le 22 décembre 2004,

(22) D.A. INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg avec siège social au 52-54, avenue X de Septembre à L-2550 Luxembourg (DAI);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mödling, le 20 décembre 2004,

(23) M. Thomas Friess, cadre supérieur, né le 14 septembre 1964 à Schwenningen, Allemagne et demeurant à Weyringergasse 28A, App. 24, AU-1040 Vienne, Autriche;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mödling, le 20 décembre 2004,

(24) VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg (VSS LUXEMBOURG);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004,

(25) YBR FONECTA MANAGERS AB, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Suède avec siège social à Box 16106, 103 23, Stockholm, Suède (FINNISH MANAGERS COMPANY);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 22 décembre 2004,

(26) STICHTING CO-INVESTORS YELLOW BRICK ROAD, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Delflandlaan 15, 1062 EA Amsterdam, Pays-Bas (CO-INVESTORS STICHTING);

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004,

(27) M. Heikki Jamsänen, cadre supérieur, né le 29 octobre 1952 à Toijala, Finlande et demeurant à Oksasenkuja 1, 05880 Hyvinkää, Finlande;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 23 décembre 2004,

(28) TRADUCON OY, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Finlande, avec siège social à Torpantie 10, 02700 Kauniainen, Finlande (TRADUCON),

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 22 décembre 2004,

(29) M. Timo Helle, cadre supérieur, né le 7 septembre 1957 à Helsinki, Finlande et demeurant à Veckjärventie 189, 06100 Porvoo, Finlande;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 22 décembre 2004,

(30) Mme Arja Ahtee, cadre supérieur, née le 1^{er} juin 1956 à Tampere, Finlande et demeurant à Neilikkatie 14A 4, 01300 Vantaa, Finlande;

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 27 décembre 2004,

(31) M. Alpo Akujärvi, cadre supérieur, né le 26 décembre 1959 à Inari, Finlande et demeurant à Munkinpolku 6, 00330 Helsinki, Finlande;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 22 décembre 2004,

(32) M. Aku Kinnunen, cadre supérieur, né le 13 juin 1956 à Kuusamo, Finlande et demeurant à Päivänsäteenkuja 3C, 02210 Espoo, Finlande;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 22 décembre 2004,

(33) M. Timo Wallius, cadre supérieur, né le 2 juillet 1964 à Varkaus, Finlande et demeurant à Malkapolku 1A, 00630 Helsinki, Finlande;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Helsinki, le 22 décembre 2004,

(34) M. Eric Dadian, cadre supérieur, né le 12 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine, France et demeurant à 17, rue de La Bordere, 92 200 Neuilly-sur-Seine, France;

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 22 décembre 2004,

(35) M. Stuart Ross, cadre supérieur, né à Gateshead, Royaume-Uni, le 29 octobre 1956 et demeurant au 15, McKay Road, Wimbledon, SW20 0HT Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 26 décembre 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes mentionnées ci-dessus, à l'exception de la partie indiquée sous le point (35) ci-dessus, représentent l'entièreté du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 32.443.150 EUR (trente-deux millions quatre cent quarante-trois mille cent cinquante euros), divisé en 1.257.499 (un million deux cent cinquante-sept mille quatre cent quarante-trois) parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires A), 34.503 (trente-quatre mille cinq cent trois) parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires B), 3.120 (trois mille cent vingt) parts sociales ordinaires de catégorie C1 (les Parts Sociales Ordinaires C1), 1.040 (mille quarante) parts sociales ordinaires de catégorie C2 (les Parts Sociales Ordinaires C2), 1.560 (mille cinq cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie C3 (les Parts Sociales Ordinaires C3, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires C1 et Parts Sociales Ordinaires C2, les Parts Sociales Ordinaires C, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires), et 4 (quatre) parts sociales spéciales (les Parts Sociales Spéciales), ces Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Spéciales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

que les parties ont été convoquées par lettres recommandées.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales qui seront dénommées «les Parts Sociales Ordinaires de catégorie D» et détermination des droits attachés aux nouvelles les Parts Sociales Ordinaires de catégorie D.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 131.500 EUR (cent trente et un mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 32.443.150 (trente-deux millions quatre cent quarante-trois mille cent cinquante euros) à 32.574.650 EUR (trente-deux millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent cinquante euros) par la création et l'émission de 5.260 (cinq mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de catégorie D.

3. Souscriptions des 5.260 (cinq mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de catégorie D par Monsieur Stuart Ross, le Groupe CFO, et renonciation par les associés existants de tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir en ce qui concerne la nouvelle émission de parts sociales.

4. Libération des Parts Sociales Ordinaires de catégorie D nouvellement émises.

5. Modifications des articles 4.1, 5.1 et 5.3 des statuts de la Société, et insertion d'un nouveau paragraphe 5.5 dans les statuts de la Société afin d'intégrer le nouveau montant du capital social souscrit de la Société et d'insérer les dispositions adéquates en rapport aux droits des Parts Sociales Ordinaires de catégorie D.

6. Pouvoir et autorité pour la modification du registre des parts sociales de la Société afin d'enregistrer les nouvelles Parts Sociales Ordinaires de catégorie D au nom de Monsieur Stuart Ross.

7. Divers.

III. Que les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales qui seront dénommées «les Parts Sociales Ordinaires de catégorie D» (les Parts Sociales Ordinaires D) et qui conféreront à leurs détenteurs les mêmes droits que ceux attribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, étant entendu cependant qu'aucun Dividende Fixe ne s'accumulera sur les Parts Sociales Ordinaires D.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 131.500 EUR (cent trente et un mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 32.443.150 (trente-deux millions quatre cent quarante-trois mille cent cinquante euros) divisé en 1.257.499 (un million deux cent cinquante-sept mille quatre cent quarante-trois) Parts Sociales Ordinaires A, 34.503 (trente-quatre mille cinq cent trois) Parts Sociales Ordinaires B, 3.120 (trois mille cent vingt) Parts Sociales Ordinaires C1, 1.040 (mille quarante) Parts Sociales Ordinaires C2, 1.560 (mille cinq cent soixante) Parts Sociales Ordinaires C3 et (quatre) Parts Sociales Spéciales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, au nouveau montant de 32.574.650 EUR (trente-deux millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent cinquante euros) par l'émission de 5.260 (cinq mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires D ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

L'Assemblée décide d'accepter M. Stuart Ross en tant que nouvel associé de la Société et les associés décident de renoncer au droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir en ce qui concerne l'émission des nouvelles parts sociales à Monsieur Stuart Ross.

L'Assemblée décide en outre d'accepter les souscriptions à l'augmentation de capital social et son paiement entier de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Monsieur Stuart Ross, représenté comme décrit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital social représentée par 5.260 (cinq mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires D ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales d'une valeur nominale totale de 131.500 EUR (cent trente et un mille cinq cents euros) au moyen d'un paiement en espèces à la Société.

Un extrait bancaire est produit au notaire prouvant que la somme de 131.500 EUR (cent trente et un mille cinq cents euros) a été créditée sur le compte bancaire de la Société en tant que paiement intégral de sa souscription aux 5.260 (cinq mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires D.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède l'Assemblée décide d'enregistrer l'actionariat de la Société de la manière suivante:

| Nom de l'associé | Nombre de parts sociales | Catégorie de parts sociales |
|------------------|--------------------------|-----------------------------|
| 3i GROUP | 276.360 | Parts Sociales Ordinaires A |
| 3i GROUP | 1 | Part Sociale Spéciale |

| | | |
|------------------------------------|-----------|------------------------------|
| 3i EUROPARTNERS III A | 115.466 | Parts Sociales Ordinaires A |
| 3i EUROPARTNERS III A | 1 | Part Sociale Spéciale |
| 3i EUROPARTNERS III B | 81.538 | Parts Sociales Ordinaires A |
| VS&A PARALLEL PARTNERS | 4.330 | Parts Sociales Ordinaires A |
| VS&A PARALLEL PARTNERS | 1 | Part Sociale Spéciale |
| VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS | 227.215 | Parts Sociales Ordinaires A |
| VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS | 1 | Part Sociale Spéciale |
| DE TELEFOONGIDS ANTILLES | 98.019 | Parts Sociales Ordinaires A |
| 3i NORDIC | 18.664 | Parts Sociales Ordinaires A |
| VS&A DIRECTORIES | 11.544 | Parts Sociales Ordinaires A |
| VSS VERTEX | 19.317 | Parts Sociales Ordinaires A |
| VS&A SBS | 2.177 | Parts Sociales Ordinaires A |
| OMNI PARTNERS | 2.699 | Parts Sociales Ordinaires A |
| RBS | 5.776 | Parts Sociales Ordinaires A |
| A. Cohen | 19.734 | Parts Sociales Ordinaires A |
| S. Duinhoven | 15.180 | Parts Sociales Ordinaires A |
| M. Verbeek | 4.554 | Parts Sociales Ordinaires A |
| A. van Oosterhout | 4.174 | Parts Sociales Ordinaires A |
| N. Winkel | 3.035 | Parts Sociales Ordinaires A |
| DUTCH EMPLOYEE STICHTING | 11.645 | Parts Sociales Ordinaires A |
| Gerhard Weißschädel | 10.649 | Parts Sociales Ordinaires B |
| Jan O. Froeshaug | 1.705 | Parts Sociales Ordinaires B |
| René Pekarek | 8.519 | Parts Sociales Ordinaires B |
| DAI | 8.519 | Parts Sociales Ordinaires B |
| Thomas Friess | 5.111 | Parts Sociales Ordinaires B |
| VSS LUXEMBOURG | 167.992 | Parts Sociales Ordinaires A |
| FINNISH MANAGERS COMPANY | 8.477 | Parts Sociales Ordinaires A |
| CO-INVESTORS STICHTING | 129.677 | Parts Sociales Ordinaires A |
| Heikki Jämsänen | 11.284 | Parts Sociales Ordinaires A |
| TRADUCON | 9.321 | Parts Sociales Ordinaires A |
| Timo Helle | 9.321 | Parts Sociales Ordinaires A |
| Arja Ahtee | 1.560 | Parts Sociales Ordinaires C1 |
| Alpo Akujärvi | 780 | Parts Sociales Ordinaires C3 |
| Aku Kinnunen | 780 | Parts Sociales Ordinaires C3 |
| Timo Wallius | 1.560 | Parts Sociales Ordinaires C1 |
| Eric Dadian | 1.040 | Parts Sociales Ordinaires C2 |
| Stuart Ross | 5.260 | Parts Sociales Ordinaires D |
| Total | 1.302.986 | |

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société afin d'y inscrire les nouvelle Parts Sociales Ordinaires D et le nouveau montant du capital social souscrit de la Société. En conséquence de ces changements, l'article 4.1 aura désormais la teneur suivante:

«**4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 32.574.650 EUR (trente-deux millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent cinquante euros), divisé en 1.257.499 (un million deux cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires A), 34.503 (trente-quatre mille cinq cent trois) parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires B), 3.120 (trois mille cent vingt) parts sociales ordinaires de catégorie C1 (les Parts Sociales Ordinaires C1), 1.040 (mille quarante) parts sociales ordinaires de catégorie C2 (les Parts Sociales Ordinaires C2), 1.560 (mille cinq cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie C3 (les Parts Sociales Ordinaires C3, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires C1 et les Parts Sociales Ordinaires C2, les Parts Sociales Ordinaires C), 5.260 (cinq mille deux cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie D (les Parts Sociales Ordinaires D, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires) et 4 (quatre) parts sociales spéciales (les Parts Sociales Spéciales), ces Parts Sociales Ordinaires et ces Parts Sociales Spéciales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spéciales sont désignées collectivement par les Parts Sociales et individuellement par une Part Sociale).»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.3 des statuts de la Société et d'insérer un nouveau paragraphe 5.5 dans les statuts de la Société, afin d'insérer dans les statuts de la Société les dispositions adéquates en rapport avec les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires D. En conséquence de ces changements, les articles 5.1, 5.3 et 5.5 auront désormais la teneur suivante:

«5.1. Les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C (collectivement les Parts Sociales Ordinaires A-B-C) donnent droit à leurs détenteurs (entre autres) à un dividende fixe cumulé au taux de 12 pour-cent par an (le Dividende Fixe) sur le total de la valeur nominale et de la Prime d'Emission de ces Parts Sociales Ordinaires A-B-C qui s'accumulent sur les bénéfices de la Société qui peuvent être distribués aux Associés à la fin de chaque exercice social, conformément aux dispositions de la Loi (les Bénéfices Distribuables).»

«5.3. Tout Dividende Fixe échu, mais non distribué au titre d'un exercice sociale est, en ce qui concerne cet exercice sociale, affecté à la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires A-B-C correspondantes et n'est pas partagé avec les détenteurs des autres Parts Sociales Ordinaires lors d'une distribution.»

«5.5. Les Parts Sociales Ordinaires D confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits que ceux attribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A-B-C, étant entendu cependant qu'aucun Dividende Fixe ne s'accumule sur les Parts Sociales Ordinaires D.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et mandate tout avocat d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à cet effet.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2005, vol. 430, fol. 13, case 2. – Reçu 1.315 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2005.

H. Hellinckx.

(014953.3/242/615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

EMERALD BOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 106.039.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth of February.
Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1. - The company CORNERSTONE SERVICES Ltd, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mr Bertrand Duc, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on January 21st, 2005.

2. - The company CARDINAL TRUSTEES Ltd, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mr Bertrand Duc, previously named,
by virtue of a proxy given on January 21st, 2005.

The two proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art 1. There is hereby established a société anonyme under the name of EMERALD BOX S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the last Thursday of the month of June at 11:00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.
- 2) The first general meeting will be held in the year 2006.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

| | |
|--|-------|
| 1) The company CORNERSTONE SERVICES Ltd, prenamed, five hundred shares | 500 |
| 2) The company CARDINAL TRUSTEES Ltd, prenamed, five hundred shares | 500 |
| Total: one thousand shares | 1.000 |

All the shares have been paid up to the extent of forty percent (40%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. - The following are appointed directors:
 - a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, born in Elgin (Scotland) on December 26th, 1955, residing in L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres.
 - b) Miss Dawn Evelyn Shand, secretary, born in Harare (Zimbabwe) on December 16th, 1960, residing in L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahlen.
 - c) Miss Corinne Nere, secretary, born in Roubaix (France) on July 12th, 1958, residing in L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
3. - Has been appointed statutory auditor:

The company CITADEL ADMINISTRATION S.A., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscribed in the R.C.S.L. under the number B 21.456.
4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.
5. - The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. - La société CORNERSTONE SERVICES Ltd, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
ici représentée par Monsieur Bertrand Duc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 janvier 2005.
2. - La société CARDINAL TRUSTEES Ltd, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
ici représentée par Monsieur Bertrand Duc, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 janvier 2005.

Les deux procurations seront signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de EMERALD BOX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) La société CORNERSTONE SERVICES Ltd, préqualifiée, cinq cents actions. | 500 |
| 2) La société CARDINAL TRUSTEES Ltd, préqualifiée, cinq cents actions. | 500 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été libérées à raison de quarante pour cent (40%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. - Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert comptable, né à Elgin (Ecosse) le 26 décembre 1955, demeurant à L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;

b) Mademoiselle Dawn Evelyn Shand, secrétaire, née à Harare (Zimbabwe) le 16 décembre 1960, demeurant à L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahlen;

c) Mademoiselle Corinne Nere, secrétaire, née à Roubaix (France) le 12 juillet 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.

3. - A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme CITADEL ADMINISTRATION S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 21.456.

4. - Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2010.

5. - Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Duc, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2005, vol. 431, fol. 62, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2005.

A. Weber.

(015478.3/236/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

INTERNATIONAL CAR EXCHANGE - ICARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.767.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Signature.

(013902.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1991

| | | | |
|------------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| Avoirs en banque | 2.628.948 | Fonds social | 3.294.330 |
| compte courant | 188.166 | | |
| compte à terme | 2.440.782 | Résultat déficitaire | - 665.382 |
| | <u>2.628.948</u> | | <u>2.628.948</u> |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Frais financiers | 232 | Dons | 292.819 |
| Taxe d'abonnement | 6.432 | Subsides | 70.000 |
| Action «abus sexuels» | 300.000 | Part tiers sem/act | 50.000 |
| Don MLPFES | 1.000.000 | Intérêts s/ct/cât | 228.463 |
| Résultat de l'exercice | - 665.382 | | |
| | <u>641.282</u> | | <u>641.282</u> |

Luxembourg, le 4 mars 1992.

M. Roulleaux

Le trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03235. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014738.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1992

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Avoirs en banque | 3.006.697 | Fonds social | 2.628.948 |
| compte courant | 328.404 | | |
| compte à terme | 2.678.293 | Résultat excédentaire | 377.749 |
| | <u>3.006.697</u> | | <u>3.006.697</u> |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|---|--------|---|---------|
| Frais financiers | 264 | Dons Fondation | 166.700 |
| Taxe d'abonnement | 3.786 | Dons et recettes semaine d'action | 82.241 |
| Frais semaine d'action et conférences | 55.876 | Divers | 800 |

25895

| | | | |
|---------------------------------|---------|----------------------------|---------|
| Divers | 50.000 | Intérêts s/ct/cât. | 238.934 |
| Résultat de l'exercice. | 377.749 | | |
| | 487.675 | | 487.675 |

Luxembourg, le 18 janvier 1993.

M. Roulleaux / M. P. Molitor-Peffer

Le trésorier / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03233. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014740.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

—
BILAN AU 31 DECEMBRE 1993

| | | | |
|----------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Avoirs en banque | 3.447.088 | Fonds social | 3.006.697 |
| compte courant | 551.054 | | |
| compte à terme | 2.896.034 | Résultat excédentaire. | 440.391 |
| | 3.447.088 | | 3.447.088 |

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|---------------------------------|---------|----------------------------|---------|
| Frais financiers | 300 | Dons Fondation | 364.000 |
| Taxe d'abonnement. | 4.330 | Intérêts s/ct/cât. | 218.905 |
| Equipement CPF. | 36.300 | | |
| Action abus sexuels | 99.584 | | |
| Divers | 2.000 | | |
| Résultat de l'exercice. | 440.391 | | |
| | 582.905 | | 582.905 |

Luxembourg, le 27 février 1994.

M. Roulleaux / M.P. Molitor-Peffer

Le trésorier / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03231. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014741.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

—
BILAN AU 31 DECEMBRE 1994

| | | | |
|----------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Avoirs en banque | 4.392.741 | Fonds social | 3.447.088 |
| compte courant | 1.324.327 | | |
| compte à terme | 3.068.414 | Résultat excédentaire. | 945.653 |
| | 4.392.741 | | 4.392.741 |

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|---------------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| Frais financiers | 372 | Dons Fondation | 1.482.140 |
| Taxe d'abonnement. | 4.964 | Intérêts s/ct/cât. | 177.737 |
| Travaux CPF Ettelbruck. | 708.888 | | |
| Résultat de l'exercice. | 945.653 | | |
| | 1.659.877 | | 1.659.877 |

Luxembourg, le 10 mars 1995.

M. Roulleaux / M.P. Molitor-Peffer

Le trésorier / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03230. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014742.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.
R. C. Luxembourg G 33.

—
BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Avoirs en banque | 4.693.458 | Fonds social | 4.392.741 |
| compte courant | 247.824 | | |
| compte à terme | 1.445.634 | Résultat excédentaire | 300.717 |
| | <u>4.693.458</u> | | <u>4.693.458</u> |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Frais financiers | 316 | Dons Fondation | 116.001 |
| Résultat de l'exercice | 300.717 | Intérêts s/ct/càt | 180.895 |
| | | Remboursement taxe | 4.137 |
| | <u>301.033</u> | | <u>301.033</u> |

Luxembourg, le 7 mars 1996.

M. Roulleaux / M.P. Molitor-Peffer

Le trésorier / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03229. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014743.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.
R. C. Luxembourg G 33.

—
BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Avoirs en banque | 5.605.341 | Fonds social | 5.106.423 |
| Compte courant | 613.618 | Résultat excédentaire | 498.918 |
| Compte à terme | 4.991.723 | | |
| | <u>5.605.341</u> | | <u>5.605.341</u> |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Frais financiers | 740 | Dons | 346.539 |
| Acquisition du matériel | 16.000 | Intérêts | 169.119 |
| Résultat de l'exercice | 498.918 | | |
| | <u>515.658</u> | | <u>515.658</u> |

Luxembourg, le 3 juillet 1999.

M. Roulleaux / M.P. Molitor-Peffer

La trésorière / La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03226. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014744.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.
R. C. Luxembourg G 33.

—
BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Avoirs en banque | 6.919.956 | Fonds social | 5.605.341 |
| Compte courant | 1.280.989 | Résultat excédentaire | 1.314.615 |
| Compte à terme | 5.638.967 | | |
| | <u>6.919.956</u> | | <u>6.919.956</u> |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Frais financiers | 1.124 | Dons | 1.167.240 |
| Enregistrement | 1.208 | Intérêts | 149.707 |
| Résultat de l'exercice | 1.314.615 | | |
| | <u>1.316.947</u> | | <u>1.316.947</u> |

Luxembourg, le 17 mars 2004.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

La trésorière / La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03224. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014745.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2000

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Avoirs en banque | 7.179.323 | Fonds social | 6.919.956 |
| Compte courant | 1.314.734 | Résultat excédentaire | 259.367 |
| Compte à terme | 5.864.589 | | |
| | <u>7.179.323</u> | | <u>7.179.323</u> |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Frais financiers | 168 | Dons | 27.400 |
| Résultat de l'exercice | 259.367 | Intérêts | 232.135 |
| | <u>259.535</u> | | <u>259.535</u> |

Luxembourg, le 17 mars 2004.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

La trésorière / La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03223. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014746.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------------------|---------------------|
| Avoirs en banque | 7.433.860 | Fonds social | 7.179.323 |
| Compte courant | 1.323.171 | Résultat excédentaire | 254.538 |
| Compte à terme | 6.110.689 | | |
| | <u>7.433.860</u> | | <u>7.433.861(1)</u> |
| | 184.280,58 EUR | | |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Frais financiers | 136 | Dons | 2.000 |
| Résultat de l'exercice | 254.538 | Intérêts | 252.674 |
| | <u>254.674</u> | | <u>254.674</u> |

(1) La différence de FLUX 1 résulte des opérations de conversion en EUR du compte courant.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

La trésorière / La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03219. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014748.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

| | | | |
|------------------------|------------|-----------------------------|------------|
| Avoirs en banque | 189.018,78 | Fonds social | 184.280,58 |
| Compte courant | 32.961,63 | Résultat excédentaire | 4.738,20 |

| | | | |
|--------------------------|------------|------------|------------|
| Compte à terme | 156.057,15 | | |
| | | 189.018,78 | 189.018,78 |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|----------------------------------|----------|--------------------|----------|
| Frais financiers | 2,93 | | |
| Résultat de l'exercice | 4.738,20 | Intérêts | 4.741,13 |
| | 4.741,13 | | 4.741,13 |

Luxembourg, le 17 mars 2004.
M. Roulleaux / A. Schroeder- Molitor
La trésorière / La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03217. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014749.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.
R. C. Luxembourg G 33.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------------------|------------|
| Avoirs en banque | 192.206,50 | Fonds social | 189.018,78 |
| Compte courant | 32.958,65 | Résultat excédentaire | 3.187,72 |
| Compte à terme | 159.247,85 | | |
| | 192.206,50 | | 192.206,50 |

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

| | | | |
|----------------------------------|----------|--------------------|----------|
| Frais financiers | 2,98 | | |
| Résultat de l'exercice | 3.187,72 | Intérêts | 3.190,70 |
| | 3.190,70 | | 3.190,70 |

Luxembourg, le 17 mars 2004.
M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor
La trésorière / La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03215. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014750.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.
R. C. Luxembourg G 33.

BUDGET DE L'EXERCICE 1995

| | | | |
|--|---------|---------|---------|
| Dons | 300.000 | | |
| Prélèvement sur fonds social | 152.000 | | |
| Dépenses | | | |
| Petis frais divers | | | 2.000 |
| Equipements CPF | | | 300.000 |
| Imprimés | | | 150.000 |
| | | 452.000 | 452.000 |

Budget approuvé par le Conseil d'administration, réuni le 13 juin 1995.
Pour la Fondation
M. Roulleaux / M.P. Molitor-Peffer
Trésorière / Président

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03451. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014753.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

HUSSAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 106.047.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth of February.
Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- The company CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mr Bertrand Duc, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on January 21st, 2005.

2.- The company CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,
here represented by Mr Bertrand Duc, previously named,
by virtue of a proxy given on January 21st, 2005.

The two proxies shall be signed *in varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of HUSSAR INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the third Thursday of the month of June at 11:00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.

2) The first general meeting will be held in the year 2006.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

| | |
|--|-----|
| 1) The company CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, five hundred shares. | 500 |
| 2) The company CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, five hundred shares | 500 |

Total: one thousand shares..... 1,000

All the shares have been fully paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, born in Elgin (Scotland) on December 26th, 1955, residing in L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres.
 - b) Miss Dawn Evelyn Shand, secretary, born in Harare (Zimbabwe) on December 16th, 1960, residing in L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahlen.
 - c) Miss Corinne Nere, secretary, born in Roubaix (France) on July 12th, 1958, residing in L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
The company CITADEL ADMINISTRATION S.A., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscribed in the R.C.S.L. under the number B 21.456.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Monsieur Bertrand Duc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 janvier 2005.

2.- La société CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Monsieur Bertrand Duc, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 janvier 2005.

Les deux procurations seront signées et validées par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de HUSSAR INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

- | | |
|--|-----|
| 1) La société CORNERSTONE SERVICES LTD, préqualifiée, cinq cents actions | 500 |
| 2) La société CARDINAL TRUSTEES LTD, préqualifiée, cinq cents actions | 500 |

Total: mille actions 1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert-comptable, né à Elgin (Ecosse) le 26 décembre 1955, demeurant à L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;
 - b) Mademoiselle Dawn Evelyn Shand, secrétaire, née à Harare (Zimbabwe) le 16 décembre 1960, demeurant à L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahlen;
 - c) Mademoiselle Corinne Nere, secrétaire, née à Roubaix (France) le 12 juillet 1958, demeurant à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich.
3. - A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme CITADEL ADMINISTRATION S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 21.456.

4. Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2010.

5. Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Duc, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2005, vol. 431, fol. 62, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2005.

A. Weber.

(015517.3/236/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

PALNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.416.

Extrait de résolution prise par l'associé unique en date du 28 janvier 2005

Monsieur Philippe Muûls, administrateur de société de profession, domicilié au 53, avenue Léo Errera, B-1180 Bruxelles, est nommé avec effet immédiat gérant de la société PALNER S.à r.l.

Conformément aux statuts, ce mandat prendra fin à l'occasion de la prochaine assemblée générale en 2005.

Le conseil de gérance se compose dorénavant de deux gérants, Messieurs Philippe Muûls et José Olivéra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013944.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

C.V. FINANCIAL EXECUTIVE SEARCH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.423.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

(013911.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Signature.

(013926.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.699.

Le bilan au 3 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Signature.

(013929.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

**TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
Capital social: EUR 95.099.900,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.844.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

(013964.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 74.321.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'administration en date du 2 février 2005 que le siège social de la société a été transféré du 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013968.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

OLIVETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 6.168.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02136, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour OLIVETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

M. Dargaa

Administrateur

(013966.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

SOZACOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.919.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société SOZACOM LUXEMBOURG S.A., établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013970.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

CAESAR PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.357.

Avec effet au 1^{er} octobre 2004, Monsieur Eric Magrini, conseiller, 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant en remplacement de Madame Sabine Plattner, gérant B démissionnaire.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- ANFUSBA XXI, S.L., Gérant A;
- Monsieur Magrini Eric, Gérant B;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013979.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.696.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 3 février 2005

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., ont décidé ce qui suit:

- l'administrateur-délégué, Monsieur Jean Zeimet, est révoqué de ses fonctions, avec effet immédiat;
- quitus est donné à l'administrateur-délégué révoqué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013986.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

25906

PICCOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 92.240.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 17 janvier 2005 que:
- A été élu aux fonctions d'administrateur Maître Marianne Goebel, avocate, demeurant au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg en remplacement de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013982.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.505.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2004 a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;
- Madame Monique Juncker, Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013983.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

TAGUS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.326.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013987.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

COMPAGNIE TECHNIQUE INTERNATIONALE BATIMENT & TRAVAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 85.827.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(013999.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

CARFRAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 1, am Kepbrill.

R. C. Luxembourg B 106.041.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur François Braun, ingénieur diplômé EPFZ, demeurant à Kehlen et son épouse Madame Carmen Braun-Puma, aide senior, demeurant à Kehlen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations dans COMPAGNIE DE CONSTRUCTION - CDC Société à responsabilité et Cie, société en commandite simple, ayant son siège à Luxembourg et dans toutes autres entreprises.

La société a en outre pour objet le génie civil sous toutes ses formes, toutes études et activités d'ingénierie, l'achat et la vente d'immeubles, la promotion immobilière et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de CARFRAN, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les 250 parts sociales sont souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur François Braun, préqualifié: cent soixante-dix parts sociales | 170 |
| 2) Madame Carmen Braun-Puma, préqualifiée: quatre-vingt parts sociales | 80 |
| Total: deux cent cinquante parts sociales | 250 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur François Braun, ingénieur diplômé EPFZ, né le 29 juin 1959 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-8274 Kehlen, 1, am Kepbrill.

2. Le siège social est fixé à L-8274 Kehlen, 1, am Kepbrill.

3. L'assemblée ratifie l'acquisition qui a été faite par la société en voie de formation de 100 parts sociales de la COMPAGNIE DE CONSTRUCTION - CDC Société à responsabilité limitée et Cie, société en commandite simple, ayant son siège social à Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Braun, C. Braun-Puma, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, vol. 147S, fol. 2, case 3. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

F. Baden.

(015482.3/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

SERECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 43.830.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013992.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

COFINATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 58.140.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement
le 1^{er} février 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Conseil d'Administration

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions de d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013995.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

PARMETAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.170.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L 1118 Luxembourg, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour PARMETAL

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013985.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

SHEIK COAST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.313.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 5 janvier 2005 que:

Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant 3, rue de La Chapelle, L-1325 Luxembourg, a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Philippe Morales démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013989.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

SONATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 69.208.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(013993.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

SONATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 69.208.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(013991.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

25910

SPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.030.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, place Dargent, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SPI SRL, société de droit italien, ayant son siège social à I-33074 Fontanafredda (PN) Via Malignani, 1,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme SPI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 7 mars 1991 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 19 novembre 1999.

- La société a actuellement un capital social de EUR 521.787,- (cinq cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-sept euros) représenté par 149.082 (cent quarante-neuf mille quatre-vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 3,50 (trois euros cinquante cents) chacune, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société SPI SRL.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SPI INTERNATIONAL S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société SPI INTERNATIONAL S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SPI INTERNATIONAL S.A.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., actuellement au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Dont acte, ait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2005, vol. 430, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015707.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

GL ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.734,71.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.020.

Il résulte d'une décision du gérant au 17 janvier 2005 que le siège social de la société est transféré de c/o FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à c/o FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDO-LA, S.à r.l., L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour GL ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014008.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

**A.I.F.A. HOLDING S.A., AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.037.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EDISON S.p.A., avec siège social à I-20121 Milan, Foro Buonaparte 31,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A. (A.I.F.A. HOLDING S.A.), avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 13 septembre 1973 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 20 septembre 2000.

- La société a actuellement un capital social de cent trois millions six cent quarante-six mille sept cent cinquante euros (EUR 103.646.750,-) représenté par un million neuf cent soixante-quatorze mille six cent trente-neuf (1.974.639) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société EDISON S.p.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A. (A.I.F.A. HOLDING S.A.). Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A. (A.I.F.A. HOLDING S.A.).

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A. (A.I.F.A. HOLDING S.A.).

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2005, vol. 430, fol. 14, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(015710.3/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

LACO INFORMATION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 88.300.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LACO NV

Signature / Signature

(014012.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

SOPARFI DU MIDI, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
R. C. Luxembourg B 106.084.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Albert Sitbon, administrateur de sociétés, né à Tunis (Tunisie) le 16 décembre 1943, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement;
- 2) Madame Martine Delmont, esthéticienne, née à Hestroff (France) le 26 septembre 1960, demeurant à L-1331 Luxembourg, 15, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- 3) DYNALOC S.A., établie et ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement, ici représentée par Albert Sitbon, susdit, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, habilité à engager la société par sa seule signature sur base de l'article 10 des statuts.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SOPARFI DU MIDI.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à changer le siège de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, sans pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société pourra créer des filiales, succursales ou agences dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

La société reconnaît un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de l'action.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme n'excédant pas six années. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Toutes décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Sans préjudice de ce qui précède, des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des administrateurs.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La délégation de la gestion journalière à un membre de conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les premiers administrateurs délégués à la gestion journalière sont nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut déléguer tous pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes qui ne doivent pas nécessairement être des administrateurs.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2005.

Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Albert Sitbon, susdit, dix actions | 10 |
| 2.- Martine Delmont, susdite, deux actions | 2 |
| 3.- DYNALOC S.A., susdite, quatre-vingt-huit actions. | 88 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Albert Sitbon, administrateur de sociétés, demeurant à Mondorf-les-Bains,
2. Martine Delmont, esthéticienne, demeurant à Luxembourg,
3. DYNALOC S.A. établie et ayant son siège à Mondorf-les-Bains.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes:

Nathalie Monnier, employée privée, née à La Garenne-Colombes (France) le 8 juin 1972, demeurant à F-93400 Saint-Ouen, 7, rue Jules Verne.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les six (6) ans.

Est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière:

Monsieur Albert Sitbon, susdit.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal

les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Sitbon, M. Delmont, R. Arrendorff.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2004, vol. 468, fol. 61, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2005.

R. Arrendorff.

(015933.3/218/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

TOPEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 115, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 106.076.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Jorge De Lemos Pinto, peintre, né à Sameice - Seia (Portugal) le 13 décembre 1968, demeurant à L-4429 Belvaux, 24, rue Marie Curie;

2.- Monsieur Antonio Joao Gouveia Martins, ouvrier, né à Sameice - Seia (Portugal) le 28 janvier 1968, demeurant à L-2156 Luxembourg, 22, rue Millegaessel.

Lesquelles comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TOPEINTURE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peintures et de décoration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Antonio Jorge De Lemos Pinto, peintre, né à Sameice - Seia (Portugal) le 13 décembre 1968, demeurant à L-4429 Belvaux, 24, rue Marie Curie, deux cent cinquante parts sociales 250

2.- par Monsieur Antonio Joao Gouveia Martins, ouvrier, né à Sameice - Seia (Portugal) le 28 janvier 1968, demeurant à L-2156 Luxembourg, 22, rue Millegaessel, deux cent cinquante parts sociales. 250

Total: cinq cents parts sociales. 500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est à L-4222 Esch-sur-Alzette, 115, rue de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Antonio Jorge De Lemos Pinto, prénommé.
- 3.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Antonio Joao Gouveia Martins, prénommé.
- 4.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. J. de Lemos Pinto, A. J. Gouveia Martins, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, vol. 147S, fol. 4, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 2005.

T. Metzler.

(015896.3/222/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

A'GRAPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.

R. C. Luxembourg B 59.829.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(013994.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

MOSELLA CONSULT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 51.918.

Im Jahre zweitausendundvier, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen STILLA INVESTMENTS B.V., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 22, Foppingadreef, NL-1022 BS Amsterdam, eingeschrieben im Gesellschaftsregister der Niederlande unter der Nummer 01055177, hier vertreten durch Herrn Marc Elvinger, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 17. Dezember 2004;

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin von MOSELLA CONSULT, G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle, eingetragen im Luxemburger Handelsregister, Sektion B, unter der Nummer 51.918, gegründet gemäß notariellen Urkunde des Notars Gerard Lecuit vom 17. Juli 1995, veröffentlicht im Luxemburger Handelsblatt vom 18. Oktober 1995, Nummer 532 (die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß notariellen Urkunde des Notars Joseph Elvinger vom 9. Dezember 1998, veröffentlicht im Luxemburger Handelsblatt vom 6. April 1999, Nummer 238, abgeändert.

Die Erschienene ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftszweck und somit Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Verwaltung und die wirtschaftliche Nutzung von Immobilien.

Die Gesellschaft ist befähigt Gesellschaften die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören (unter anderem Schwestergesellschaften und Muttergesellschaften) Bürgschaften, Sicherheiten, Garantien oder Kredite zu gewähren oder sie auf andere Weise zu unterstützen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiler und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise erwerben falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise übertragen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausüben. Sie ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen zu eröffnen und zu führen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital und den Nominalwert der Anteile von ihrem jetzigen Betrag von dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) eingeteilt in tausend (1.000) Anteile mit einem Nominalwert von je dreißig Euro neunundneunzig Cent (EUR 30,99) auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in tausend (1.000) Anteile mit einem Nominalwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-) durch Umwandlung von Gesellschaftsreserven aufzurunden.

Der Wortlaut des Artikel 4 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in tausend (1.000) Anteile mit einem Nominalwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-).»

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den folgenden Wortlaut in Bezug auf ein Vorkaufsrecht in Artikel 5 der Satzung zu streichen:

«Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welche binnen 30 Tagen vom Datum des Angebots eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechts wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 6 und 7 von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetze, festgelegt.»

Artikel 5 lautet fortan wie folgt:

«Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die Anteilsübertragungen müssen in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde festgestellt werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft mitgeteilt oder von ihr in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde angenommen worden sind.»

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2005.

J. Elvinger.

(015565.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

CHARVENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 52.070.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CHARVENT S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 17 août 1995, publié au Mémorial C numéro 550 du 26 octobre 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.070.

Les statuts de la Société ont été modifiés avec mise en liquidation de la Société, suivant acte reçu par le notaire sous-signé, en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1709 du 29 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire de contrôle;
- 2.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
- 3.- Clôture de la liquidation;
- 4.- Décision quant à la conservation des registres et documents de la Société;
- 5.- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle, établi par la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, approuve le rapport du liquidateur, Monsieur Marcel Stephany, ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

Après acceptation de tout ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires donne mandat à Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, afin de clôturer le compte bancaire de la Société et d'accomplir toutes formalités requises dans ce contexte.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Manciocchi, A. Scarcelli, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2005, vol. 891, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2005.

J.-J. Wagner.

(015757.3/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

CAFE FIGUEIRENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 25, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 95.904.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Rogério Paulo Jorge Da Silva, cuisinier, demeurant à L-5710 Aspelt, 25, rue Pierre d'Aspelt, propriétaire de quarante (40) parts sociales de CAFE FIGUEIRENSE, S.à r.l., avec siège social à L-5710 Aspelt, 25, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 17 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1104 du 23 octobre 2003, modifié suivant acte du notaire instrumentant du 6 avril 2004, publié au susdit Mémorial C, numéro 571 du 3 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.904.

Il déclare d'abord céder à:

Manuel Simoes Talhadas, maçon, demeurant à L-5633 Mondorf-les-Bains, 2, allée Jean Linster quarante (40) parts sociales de la société susdite, pour le prix de cinq mille euros (5.000,- EUR).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de la cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite, Rogério Paulo Jorge da Silva, susdit, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique Manuel Simoes Talhadas, maçon, demeurant à L-5633 Mondorf-les-Bains, 2, allée Jean Linster prend les résolutions suivantes:

1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Il décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sont réparties comme suit:

| | |
|--|-----|
| Manuel Simoes Talhadas, maçon, demeurant à L-5633 Mondorf-les-Bains, 2, allée Jean Linster, cent parts sociales | 100 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.»

3) Il décide d'accepter la démission de Rogerio Paulo Jorge Da Silva, susdit, de ses fonctions de gérant et lui donne décharge de ses fonctions.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Da Silva, S. Talhadas, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 31 janvier 2005, vol. 468, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2005.

R. Arrensdorff.

(014982.3/218/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

CAFE FIGUEIRENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 25, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 95.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2005.

R. Arrensdorff

Notaire

(014983.3/218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

NAVIDANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 71.018.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

le mandataire,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Christine Ghekiere, demeurant au 31E 93 r2 Street à NY 10128 New York;

le mandant,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme NAVIDANT S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71.018, a été constituée suivant acte reçu le 22 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 785 du 21 octobre 1999;

II.- Que le capital social de la société anonyme NAVIDANT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 60.000,- (soixante mille euros), représentés par 6.000 (six mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société NAVIDANT S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société suite à une convention de cession d'action signée en date du 18 décembre 2004 et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, vol. 23CS, fol. 45, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

J. Elvinger.

(015550.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

SERECO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 43.830.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 janvier 2005

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de confirmer le mandat de tous les administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2005.

- L'assemblée décide de nommer DELOITTE S.A., Réviseur d'entreprises indépendant de la société. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013990.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

ECPROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.

R. C. Luxembourg B 93.762.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

(013996.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

NEXCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, et les annexes enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013997.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.
